Rapport d’orientation budgétaire 2025

SOMMAIRE

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice obligatoire concourant à la transparence des comptes publics à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), rendu obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne présente aucun caractère décisionnel. Cependant, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération qui prend acte du débat afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal du 20 février prochain, et du vote en mars des budgets primitifs 2025.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires a été consacré par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Poursuivre une gestion rigoureuse pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaire à la conservation du patrimoine et au développement de la commune

Ce document structuré autour du contexte macroéconomique et financier, de l'état des finances publiques françaises et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientation budgétaire.
Il s'inscrit dans une stratégie financière volontariste et responsable guidée par 4 grandes orientations : maitrise des dépenses de fonctionnement ; politique fiscale volontariste et protectrice ; maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

Dans le contexte général et pérenne de raréfaction des ressources et au regard des orientations incertaines pour les futurs budgets de l'Etat marqués par un impératif de rigueur et de redressement des finances publiques, plus que jamais, la maitrise des dépenses de fonctionnement est une condition sine qua non pour développer un programme d'investissement ambitieux et dynamique nécessaire à la conservation du patrimoine communal et au soutien du développement de la commune. Elle permet de dégager les ressources indispensables au financement de nos investissements et de tendre vers le maintien d'une bonne santé financière de la commune caractérisée notamment par un faible niveau d'endettement.

Le projet de budget 2025, comme précédemment, sera encore marqué par un contexte international et géopolitique très incertain ainsi qu'un redressement nécessaire des finances publiques de l'Etat impactant lourdement les collectivités territoriales au titre du projet de loi de finances pour 2025 et pour les années suivantes également.

Notre Ville entend néanmoins poursuivre la mise en œuvre des actions et projets issus du plan de mandat et ainsi maintenir ses priorités, notamment la poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux besoins Moirannais et aux exigences de la transition énergétique et de solidarités, tout en garantissant un équilibre budgétaire préservé à court et plus long termes.

L'intérêt général et la volonté de maintenir un service public de qualité, accessible à tous et en proximité restent plus que jamais les boussoles de la Municipalité dans les réponses apportées au contexte que nous traversons.

Partie 1 : LE CONTEXTE LEGISLATIF, ECONOMIQUE ET SOCIAL

I. Rappel sur les obligations légales
II. Le contexte général : situation économique et sociale
III. Les principales dispositions de la LFI pour 2025

Partie 2 : LA COLLECTIVITE

IV. La poursuite des priorités de mandat
V. La section de fonctionnement
VI. La section d'investissement
VII. La dette

Partie 3 : LE BUDGET ANNEXE RESEAU CHALEUR BOIS

Sources :

- Projet de Loi de Finances pour 2025 – Décryptage des mesures concernant les collectivités – Finance Active

- Débat d'orientation budgétaire 2025 – Support à la préparation de votre DOB – Caisse d'Epargne

- Audit de la dette au 31/12/2024 – Finance active

Partie 1

LE CONTEXTE LEGISLATIF, ECONOMIQUE & SOCIAL

I. Rappel sur les obligations légales

L’article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédent l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En cas d’absence de DOB, toute délibération relative à l’adoption du budget primitif est illégale.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le formalisme de ce rapport

Il reste à la libre appréciation des collectivités. Il doit néanmoins contenir les informations suivantes prévues à l'article D 2312-3 du code général des collectivités territoriales :

- Les orientations prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement.
- Les orientations prévisionnelles des dépenses et recettes d'investissement.
- La dette de la collectivité et l'évolution envisagée.

Compte rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance.

Il doit être transmis au président de l'EPCI dont la Commune est membre, dans un délai de 15 jours.

Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public, à la Mairie. Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen *(décret n°2016-841 du 24/06/2016)*.

II. Le contexte financier et économique général

Dans la zone monde et euro

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

L'inflation, quant à elle, a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation devrait diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

La France : un retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Les différents scénarios de croissance prévoient une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. L'effet JO devrait s'atténuer avec un contrecoup similaire à attendre au 4ème trimestre.

Pour l'année 2025, les prévisions de croissance pâtissent d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Il semblerait que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée.

Le Gouvernement a annoncé prendre cette mesure pour que les collectivités contribuent à ramener le déficit à 5,0% du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024. Il s'est engagé à plus long terme de ramener le déficit sous le seuil de 3,0% de PIB en 2029.

Cette contribution des communes représenterait **2,8 milliards d'euros sur les 60 milliards d'euros d'effort annoncé par le Gouvernement.**

L’inflation, en moyenne annuelle en France, se situerait au alentour de 2,3 % en 2024 et de 1,7 % en 2025. Elle passerait sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans.

Cette baisse de l’inflation s’expliquerait par le très net ralentissement des prix de l’énergie : sur un an, les prix de l’électricité ont ralenti, en raison d’un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l’électricité avaient été relevés au 1er août 2023. Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

L’alimentation, qui a connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, connaît depuis plusieurs mois une évolution plus raisonnable. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n’est plus que de 0,5 % sur un an contre 11,2 % il y a un an.

Le déficit public

	2023	2024 (*)	2025 (*)
Croissance du PIB réel (%, MA)	1,1	1,1	1,1
Déficit public (% PIB)	- 5,5	- 6,1	- 5,0
Recettes publiques (% PIB)	51,0	50,9	51,1
Dépenses publiques (% PIB)	56,4	56,8	56,4
Dette publique (% PIB)	109,9	111,9	114,7
Prélèvements obligatoires (% PIB)	43,2	42,8	43,6

Source : PFL 2025, Natixis

III – Les principales dispositions de la LFI pour 2025

En cette période de préparation budgétaire, et compte tenu des incertitudes relatives au budget de l'état et au vote de la Loi de Finances pour 2025, une circulaire adressée aux Préfets est venue rappeler certains principes qui devraient permettre d'appréhender plus sereinement l'exercice budgétaire dans les collectivités.

Tout d'abord, l’adoption d’une loi de finances spéciale permet à l'Etat de continuer à lever l’impôt et, grâce au mécanisme du prélèvement sur recettes (PSR), reverser aux collectivités locales la part des recettes qui leur revient.

En ce qui concerne la fiscalité directe locale

- Les bases prévisionnelles pour 2025 seront calculées dans les conditions habituelles, pour une mise à disposition à la mi-mars. Elles sont calculées sur la base des bases définitives de 2024.
- La revalorisation des bases s'agissant des locaux à usage d'habitation est fixée au regard de l'inflation définitive constatée par l'INSEE sur une année, de novembre à novembre. En novembre 2024, ce chiffre a été définitivement fixé à **1,7%.**
- Les locaux professionnels obéissent quant à eux à des règles différentes, avec une valeur locative basée sur des grilles tarifaires qui ont également été diffusées.
- S’agissant des fractions de TVA, le calendrier de versement en 2025 sera conforme aux années précédentes. Les fractions versées sur les premiers mois de 2025 seront calculées sur la base de la ressource TVA notifiée aux collectivités locales en novembre 2024.

En ce qui concerne les dotations

1. S’agissant de la DGF :

La particularité est que la DGF sera versée par douzième sur la base du montant 2024, son montant définitif ne pourra être déterminé qu’après l’adoption de la loi de finances pour 2025. Les montants de la DGF 2025 seront communiqués, dans toute la mesure du possible, le 31 mars 2025.

Si cette communication devait prendre quelques jours de retard du fait de la nécessité de prendre en compte d’éventuelles modifications des modalités de répartition de la DGF qui seraient introduites par une loi de finances pour 2025 adoptée tardivement, alors les collectivités disposeraient d’autant de jours supplémentaires pour adopter leur budget au-delà de la date limite du 15 avril, conformément à l’article L. 1612-2 du CGCT.

En ce qui concerne les dotations

2. S’agissant des autres crédits de fonctionnement :

Les collectivités les percevront dans les conditions initiales de la Loi de Finances pour 2024, jusqu'à adoption des dispositions pour 2025 et régularisation. Il s'agit des dotations globales de décentralisation, des fractions de fiscalité relatives aux transferts de compétences et des prélèvements sur recettes alloués au titre de compensation des exonérations ou suppressions d'impôts locaux.

3. S’agissant du FCTVA :

Dans le projet de loi discuté avant vote de la censure, une possible baisse du taux avait été évoquée. Mais en l'état, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée sera réparti et versé aux collectivité dans les conditions ordinaires le régissant.

4. S’agissant de la DETR, du DSIL, de la dotation à la politique de la vile, du Fonds Vert, etc... :

L'attribution et le calendrier de mise à disposition des ces dotations concernant de nouveaux engagements, le processus est subordonné au vote de la Loi de Finances. Cependant, il n’y a pas d'inquiétude à avoir s'agissant des engagements antérieurs dont la couverture est assurée avec les crédits de paiement nécessaires mis à disposition dans le cadre des services votés.
S'agissant de nouveaux engagements, des examens au cas par cas pourraient être possible.

Compte tenu de tous ces éléments, les budgets peuvent être construits dans des conditions satisfaisantes s'agissant du fonctionnement et des programmes d'investissements en cours.

Pour les nouveaux programmes, des ajustements plus ou moins importants (par DM voire par BS) seront certainement nécessaires dans certaines collectivités compte tenu des incertitudes sur certains financements en terme de délais.

Partie 2

LA COLLECTIVITE

IV - La poursuite des priorités de mandats

La poursuite des priorités du mandat

La maîtrise du budget et de la fiscalité qui dynamise le quotidien et qui prépare l'avenir avec les habitants

L'engagement de la ville en faveur du développement durable

Une ville attachée à la cohésion sociale et l'accompagnement des plus fragiles

Une dynamique particulière sur l'éducation, la jeunesse et la citoyenneté

Un engagement en faveur de la tranquillité publique

Le développement de services publics de qualité
Le soutien de la Ville aux commerces, à l'économie et à l'agriculture

Une démocratie participative vivante et des actions de proximité régulières

Une Ville énergique qui accompagne et valorise ses associations au travers d'animations sportives, culturelles et sociales

V. La section de fonctionnement

© Can Stock Photo - csp3393624

V. La section de fonctionnement

En 2025, nouveaux projets engagés …

Administration : Evolution outils informatiques (outils participatifs et collaboratifs, logiciels métiers pertinents et facilitateurs), Permanence avocat à destination de la population (finalisation)

Démocratie participative : Concertations sur les nouveaux noms d'équipements, au parc Martin et au quartier gare, continuité du budget citoyen

Séniors : Actions de valorisation des centenaires et luttant contre l'isolement, Plaquette séniors, sport adapté

Solidarités : Fête des solidarités inter services pour tous les publics ; Repas citoyens ; Multiculturalité et Lutte contre les discriminations, développement du Potami,

Petite enfance : Travail sur une nouvelle convention et un projet participatif suite à une analyse partagée des besoins

Education : Concertation et étude nouvelle école, nouveau CME, aire terrestre éducative : travail sur la mare pédagogique, poursuite des ateliers PLE et mise en place des réunions « Education »

Jeunesse : Projet jeunesse repensé de manière globale et hors les murs, Réflexion inter services sur les locaux « décentralisés », développement des chantiers jeunes

Sport : Inauguration et travail sur les modalités de fonctionnement du futur Skate Park, Suivi travaux et analyse du fonctionnement en lien avec les nouvelles propositions d'activités Piscine, pérennisation de La Potimarron.

Animations : Programme annuel d'évènements et d'animations autour de la thématique transversale « Graines de cultures » dont « Moirans lumière », « Moirans plage » et « l'été à Moirans »…

Patrimoine **:** Nouvelle plaquette « Parcours patrimonial », restitution des fouilles de l'ancienne église et finalisation de la réflexion participative sur son devenir, préparation Anniversaire Arcabas, Nouvelle séance théâtre « Nous l'avons tant aimée » dans la vieille église

Biodiversité **:** Gestion différenciée des espaces verts, Nouveaux projets citoyens (hirondelles, moustiques, voie douce..), lutte contre la renouée, sensibilisation à la biodiversité

Déchets : Bilan PAV et suites, vidéo-verbalisation portée par la CAPV à étudier, réflexion autour des déchèteries et des encombrants

Associations **:** Ouverture de l'espace associatif à l'ancienne trésorerie, redynamisation de l'espace Jail

Tranquillité publique : redéfinition des sites vidéo protégés en regard des besoins identifiés, identification d'espaces d'évolution canine, Convention 30 millions d'amis, commémoration des 80 ans de la fin de la guerre 39-45

V. La section de fonctionnement

Une volonté d'autofinancement maintenue pour 2025

Vue synthétique des dépenses et des recettes depuis 2020.

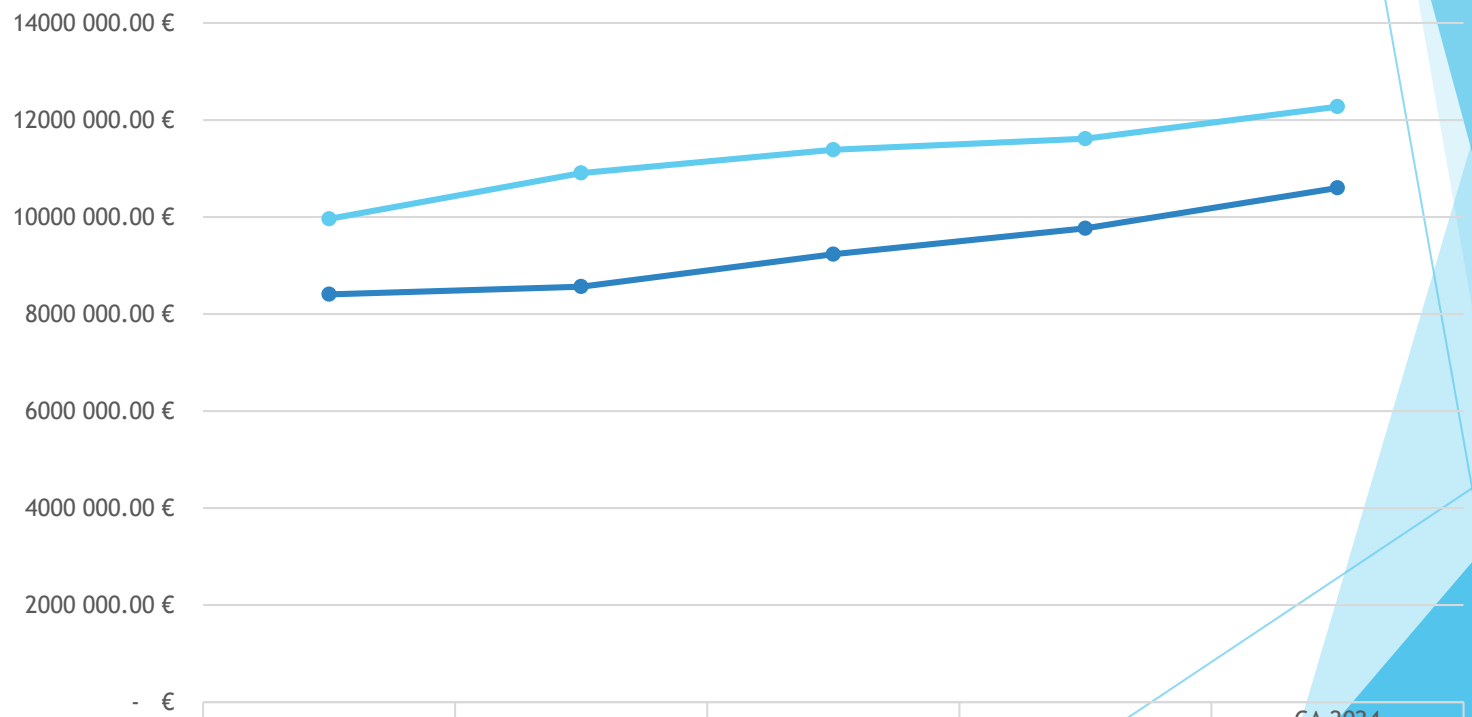

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
(A) TOTAL DES RRF	9961 743.00 €	10905 582.91 €	11385 986.18 €	11613 268.59 €	12275 658.29 €
(B) TOTAL DES DRF	8405 649.00 €	8564 835.58 €	9232 920.67 €	9766 228.96 €	10600 076.62 €

V. La section de fonctionnement

Cinquième année de mandat sans hausse des taux de fiscalité communaux

EN 2025

Taxe sur le foncier bâti **24,22%**	Taxe sur le foncier non bâti **77,81%**

PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2025:

Foncier bâti	Foncier non bâti	TH sur résidences secondaires

PRODUIT FISCAL 2025 = FB+FNB+THRS

4 776 000,00 €

V. La section de fonctionnement

Les principales ressources de fonctionnement

Les ressources de la collectivité proviennent principalement :

- Atténuations de charges*
- Produits des services et des domaines*
- Recettes fiscales locales*
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- l'Attribution de Compensation (AC)
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- Fond départemental de compensation taxe habitation
- Taxe électricité*
- Droits de mutation*
- Bouclier tarifaire *

** recettes volatiles*

V. La section de fonctionnement

Les principales ressources <u>REELLES</u> de fonctionnement

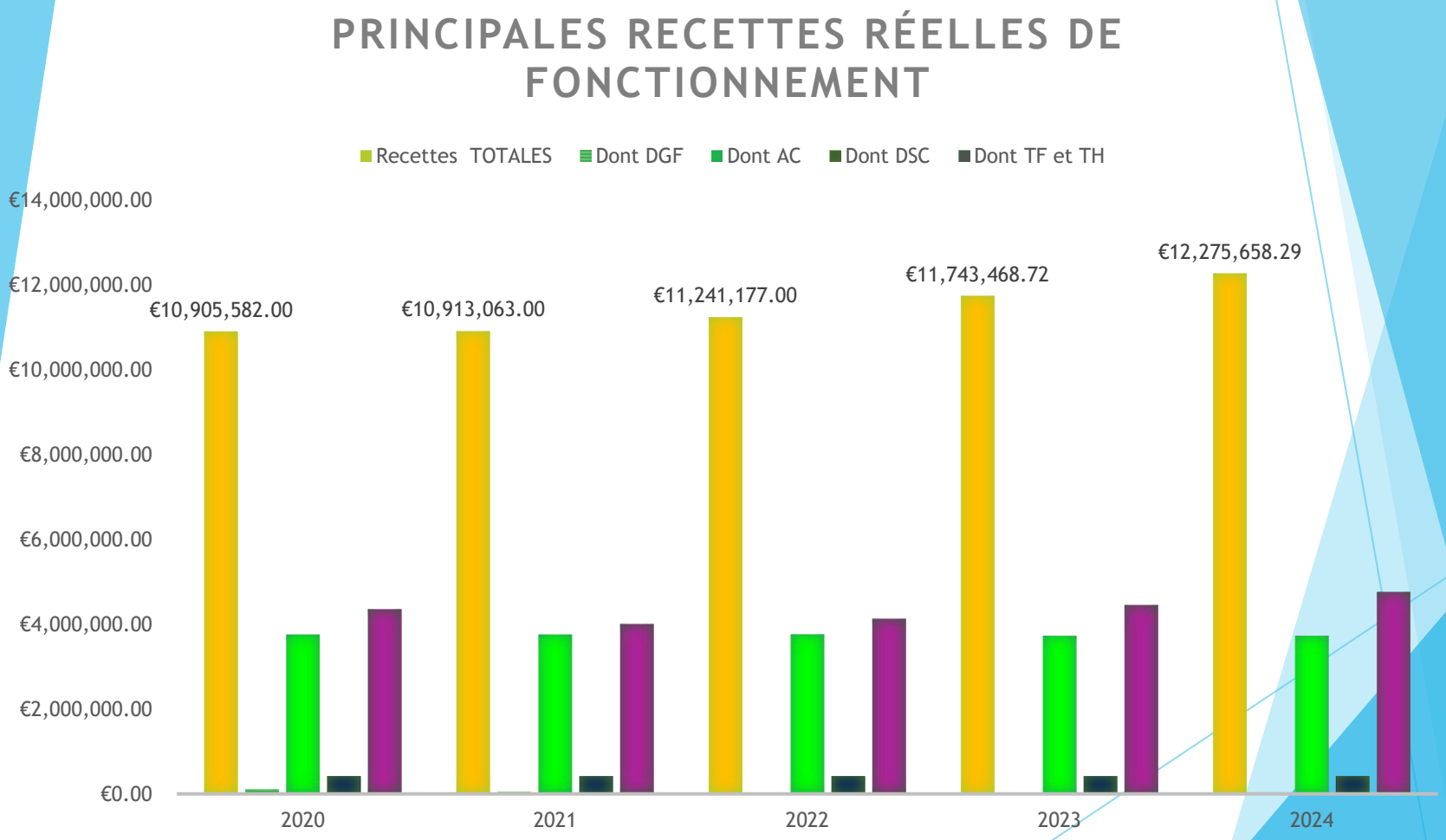

A) Les principales dépenses de fonctionnement en progression (tout chapitre confondu)

CA2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
8 418 281,00 €	8 534 945,00 €	9 511 762,00 €	9 795 251,16 €	10 600 076,62 €

- Maintenance
- Prestations de services (déchets)
- Fournitures administratives
- Vêtements de travail
- Primes d’assurance
- Nettoyage des locaux

A) Les principales dépenses de fonctionnement en progression

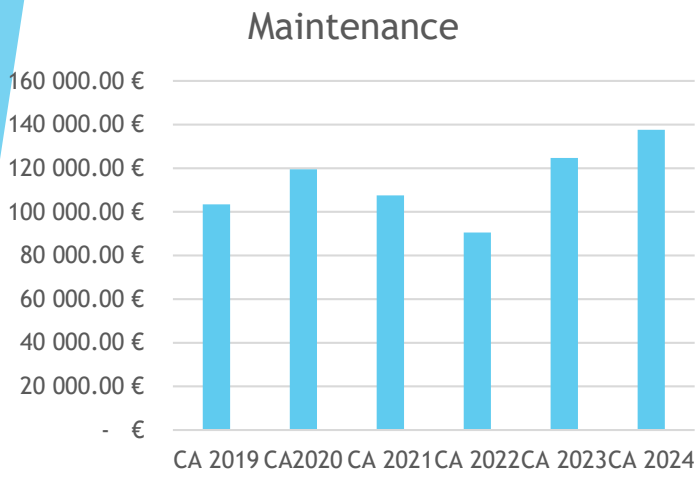

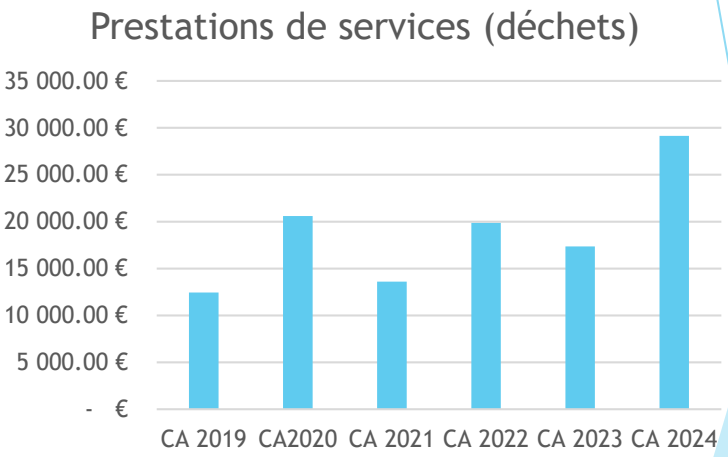

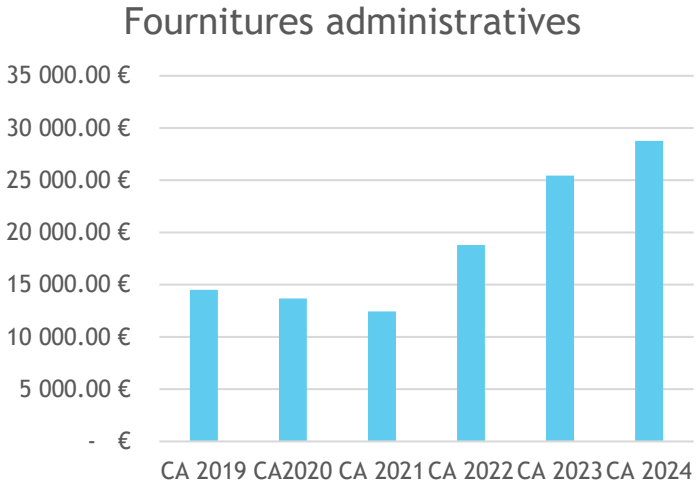

A) Les principales dépenses de fonctionnement en progression

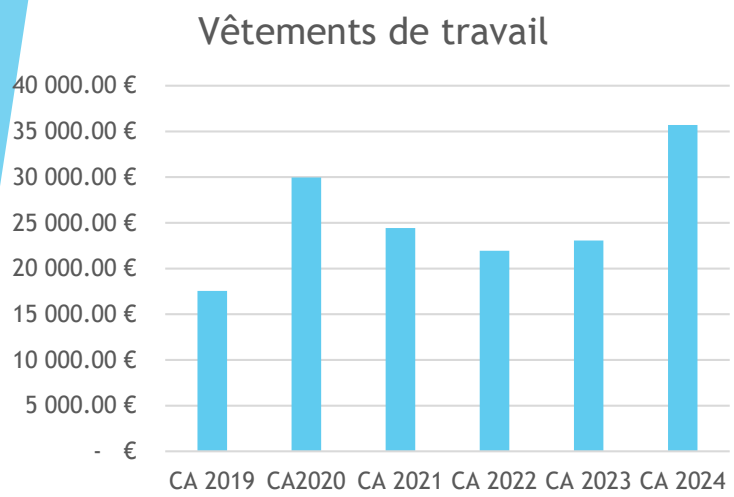

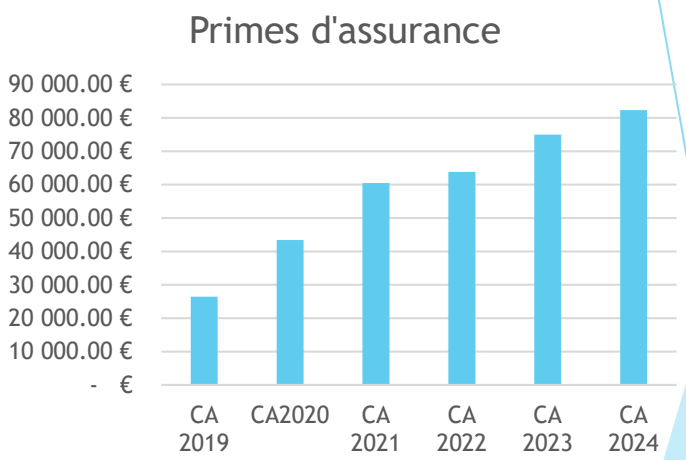

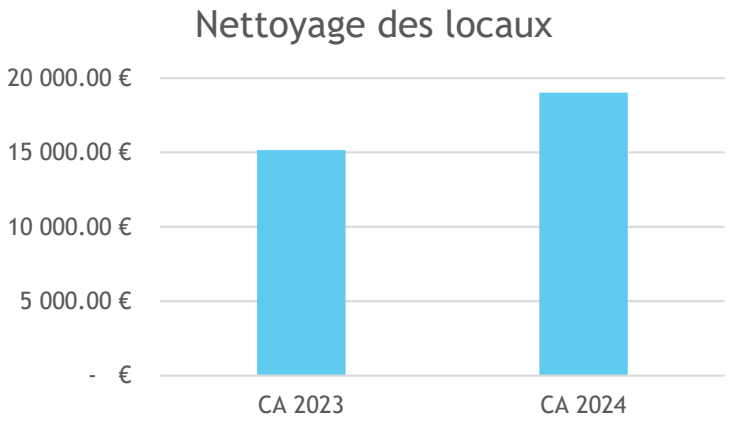

V. La section de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent trois grands domaines :

1. Les charges à caractère général,
2. Les charges de personnel,
3. Les autres charges de gestion courante *(subventions aux associations, SDIS, CCAS, indemnités élus).*

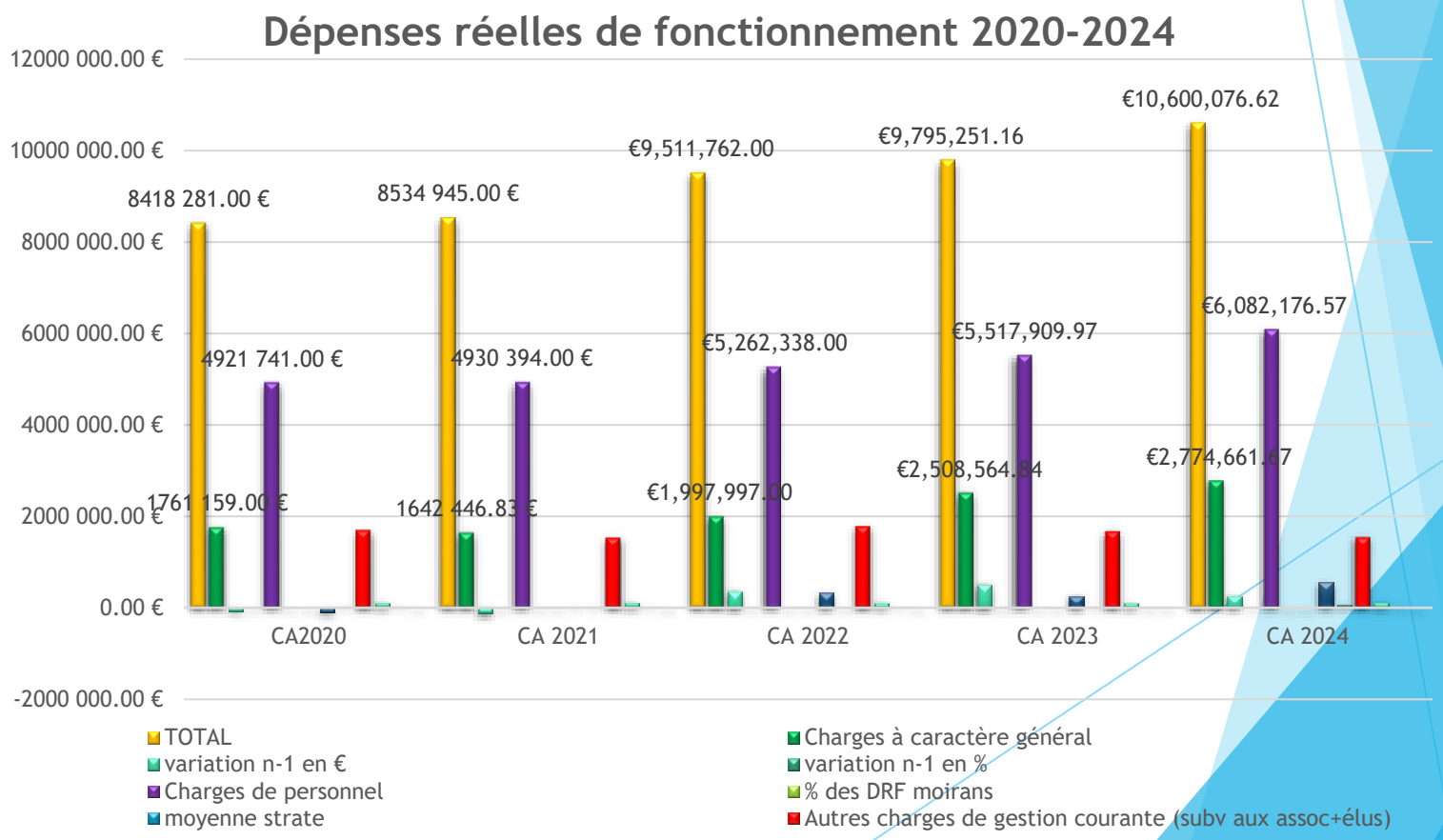

Part de dépenses de fonctionnement affectée aux dépenses de personnel

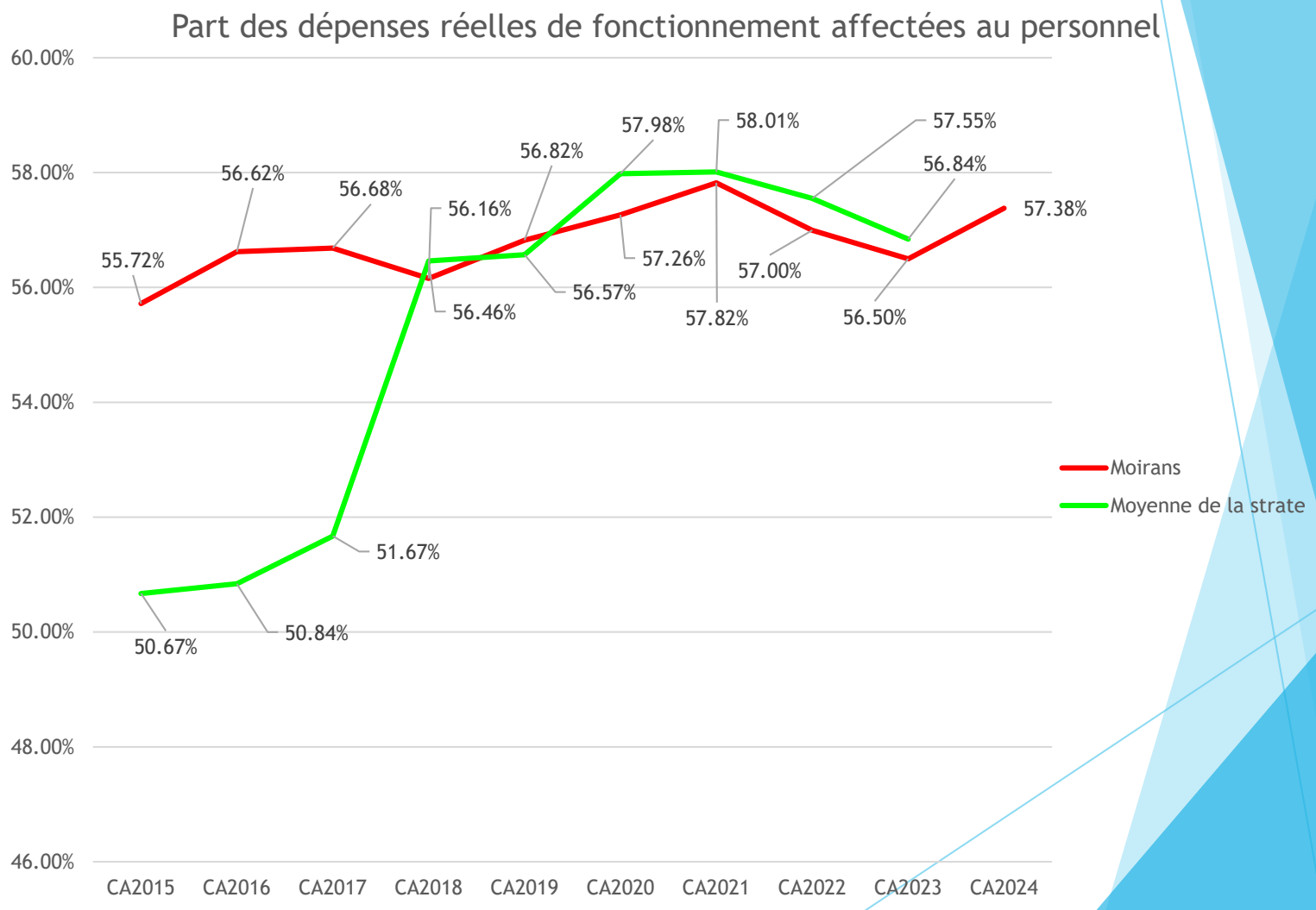

La masse salariale 2025

Le budget prévisionnel pour le chapitre 012 en 2025 s'élèvera à :

<u>BP 2025</u> : 6 263 920,06 €

BP 2024 : 6 215 848,18

DRF*	CA2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges de personnel	4 921 741,00 €	4 930 394,00 €	5 262 338,00 €	5 517 909,97 €	6 082 176,57 €
% des DRF moirans	*57,26%*	*57,82%*	*57,00%*	*56,50%*	*57,38%*

**DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement*

La masse salariale 2025

<u>Les faits marquants durant 2024</u> :

- Augmentation au 01/01/2024 de 5 points d'indice pour tous les agents
- Versement de la prime exceptionnelle pouvoir achat au 01/06/2024 : 14 941 €
- Augmentation du SMIC qui a généré une revalorisation du 1er échelon : 23 agents concernés
- Au 01/08/2024 : attribution RIFSEEP : 40 000 €

<u>Prévision pour 2025</u> :

- Hausse du taux de cotisation CNRACL actuellement en projet de décret, avec une estimation sur une modification de 3 points = + 71 K€
- Prise en compte de l'effet Glissement Vieillissement Technicité (GVT) dont l'impact est estimé à 0,9 % de la masse salariale = + 54 K€

Les avantages sociaux des agents

La protection sociale complémentaire

- Participation mutuelle santé : 16 262 € (2024 : 14 712 €)
- Participation prévoyance : 7 703 € (2024 : 7 776 €)

Comité des Œuvres Sociales 38 : 26 706 € (2024 : 23 952 €)

Les autres avantages sociaux :

- Subvention GASCM : 58 050 € (2024 : 51 000 €)
- Subvention amicale du personnel : 5 000 € (2024 : 5 000 €)

VI. La section d’investissement

VI. La section d'investissement

En 2025, continuité et nouveaux projets engagés …

Petite Enfance **:** Maison de la Petite Enfance : aménagement et livraison
Enfance : nouvelle école : étude des besoins et recherche de tènement foncier, étude sur la désimperméabilisation des cours d'écoles, confort thermique dans les écoles, création de jeux au parc Martin pour les 8-12 ans (projet partagé CME et sport)

Jeunesse **:** Concrétisation de la dynamique citoyenne autour du skate park avec la livraison d'un équipement de glisse urbaine multi-usages de 800m2 au sein d'un parc végétalisé de 3200 m2 – début d'été 2025

Sport **:** Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol

Communication : Nouveaux panneaux d'affichage municipaux

Aménagements urbains : travaux de renouvellement urbain de Champlong : plaine des jeux, aménagement local des Floralies… aménagement d'une liaison douce aux Impériales, premiers travaux d'aménagement parc Martin (places) - réhabilitation square Séraphin Martin

Bâtiments publics : PPI autour d'un plan énergie et patrimoine, entretien et sécurisation des bâtiments, confort d'été dans les écoles, finalisation de l'espace associatif dans les anciens locaux du Trésor Public, réhabilitation de la piscine

Mobilité : Aménagement et sécurisation de voiries : rue du Vergeron + carrefour, rue Roger Dumarais (carrefour), poursuite travaux Ri d'Olon et Grand Bois. Sécurisation et aménagement de la Côte des filles jusqu'au carrefour route de Champfeuillet - sécurisation et travaux temporaires Route de la Gare – Aménagements provisoires expérimentaux rue des Pautes

Patrimoine : Poursuite travaux de sécurisation et de conservation de l'Eglise Saint-Pierre et premiers aménagements du site

Energie : plan sobriété énergie, remplacement des armoires électriques, équipements LEDS - installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture du centre technique

Zéro artificialisation nette : préservation des espaces agricoles, naturels et des forêts

Tranquillité publique : Nouveaux locaux de la PM permettant de développer la proximité pour les habitants, déploiement de nouveaux sites vidéo-protégés

VI. La section d'investissement

Les sources de financement

1) L'autofinancement

RAPPEL

Si la dette baisse, le capital des emprunts reste élevé et assigne la collectivité à avoir un excédent important. Cela obligera la municipalité à reconsidérer les modalités de gestion de manière à dégager des marges de manœuvre pour faire avancer les projets pour lesquels elle a été élue.

Il sera indispensable pour la durée du mandat de fixer un objectif d'excédent de fonctionnement au alentours de 1,5 millions € en fin d'exercice annuel afin de constituer une capacité d'autofinancement nette minimum sans recourir à l'emprunt.

Résultat 2024 : 1 237 548 € en attente du compte de gestion définitif.

VI. La section d'investissement

Les sources de financement

1) L'autofinancement

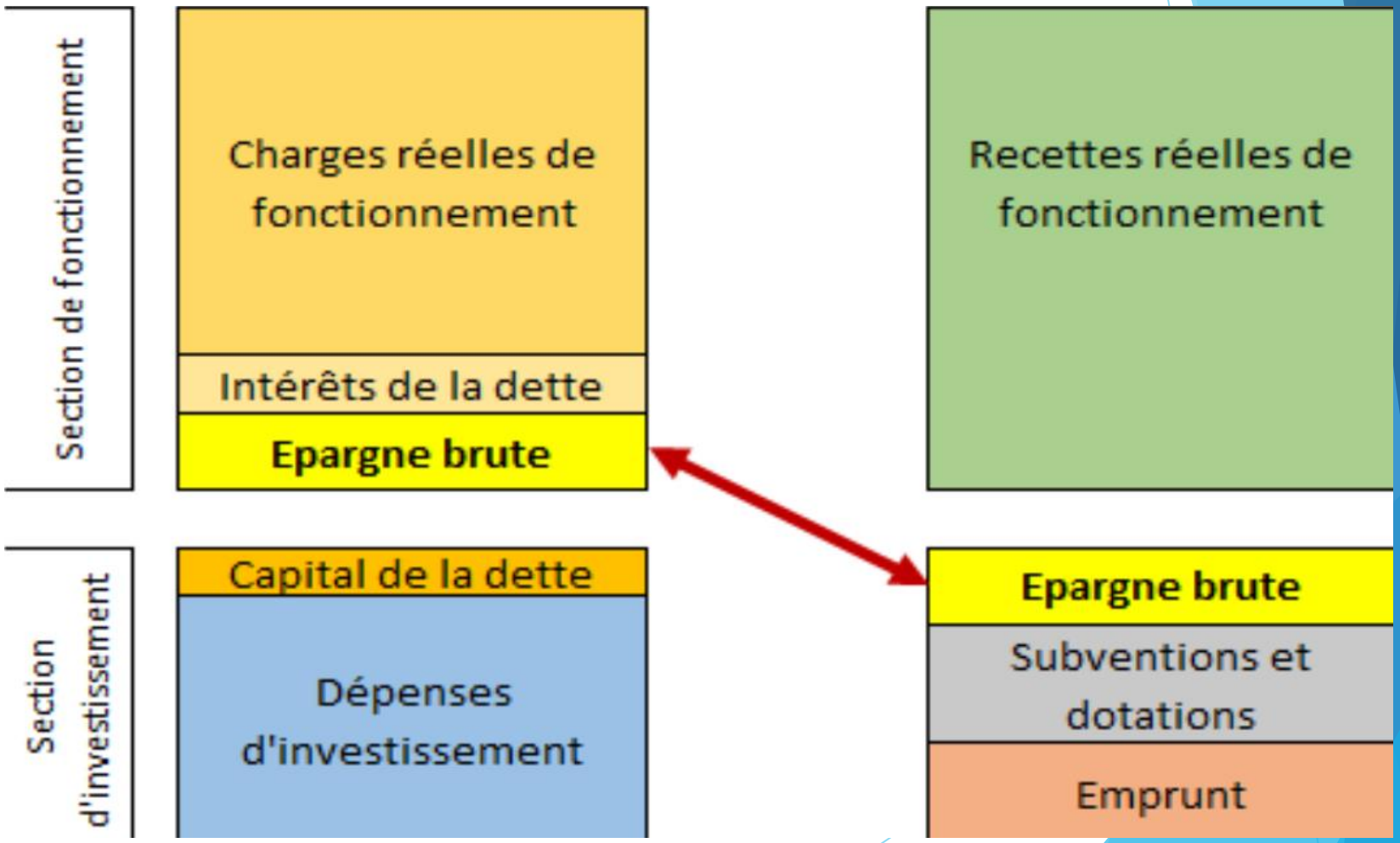

VI. La section d'investissement

Les sources de financement

2)Le FCTVA

Il s'élèvera à environ **232 414,00 €** en 2025.
Il provient des acquisitions faites en 2023 concernant les matériels, les logiciels, le mobilier, les véhicules etc…

FCTVA	CA 2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024
Art 10222	135 339 €	289 721 €	190 887 €	292 052 €	176 216 €	212 606 €

VI. La section d'investissement

toujours dans le respect des principes suivants

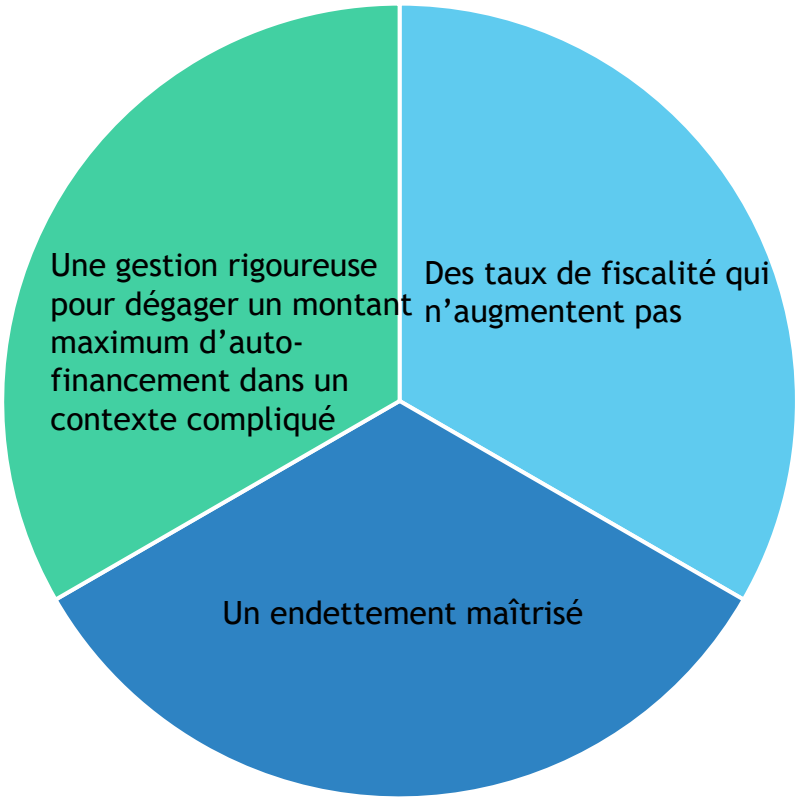

VII. La Dette

VII. La dette

Chiffres-clés au 31/12/2024

La dette de la commune de Moirans compte 5 emprunts contractés auprès de 4 prêteurs.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Votre dette est de	6 479 285 €	5 900 053 €	- 579 232 €
Son taux moyen s'élève à	1,36%	1,33%	- 0,03%
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 11 mois	10 ans et 4 mois	- 1 an et 7 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 9 mois	5 ans et 4 mois	- 5 mois
Son nombre de lignes est de	5	5	-

VII. La dette

Structure de la dette

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 1,33%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	5 572 836 €	94,45%	1,15%
Barrière	327 216 €	5,55%	4,33%
TOTAL	**5 900 053 €**	**100,0%**	**1,33%**

Évolution de la répartition du risque de taux à horizon 10 ans périmètre constant

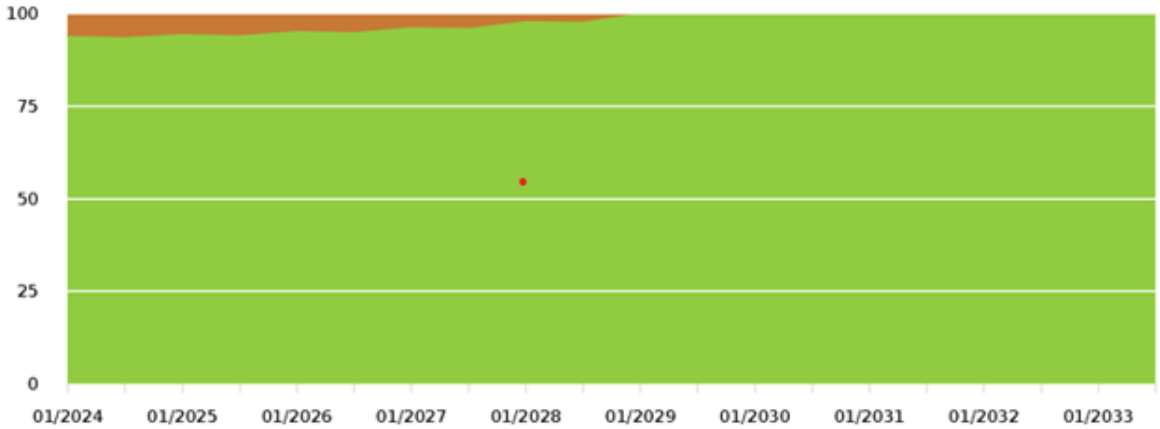

VII. La dette

Une dette aux risques minimales

Un risque raisonnable au sens de la Charte de Bonne Conduite

Produits non structurés (1A) : 94,9%

Produits à risque élevé (1E) : 5,1%

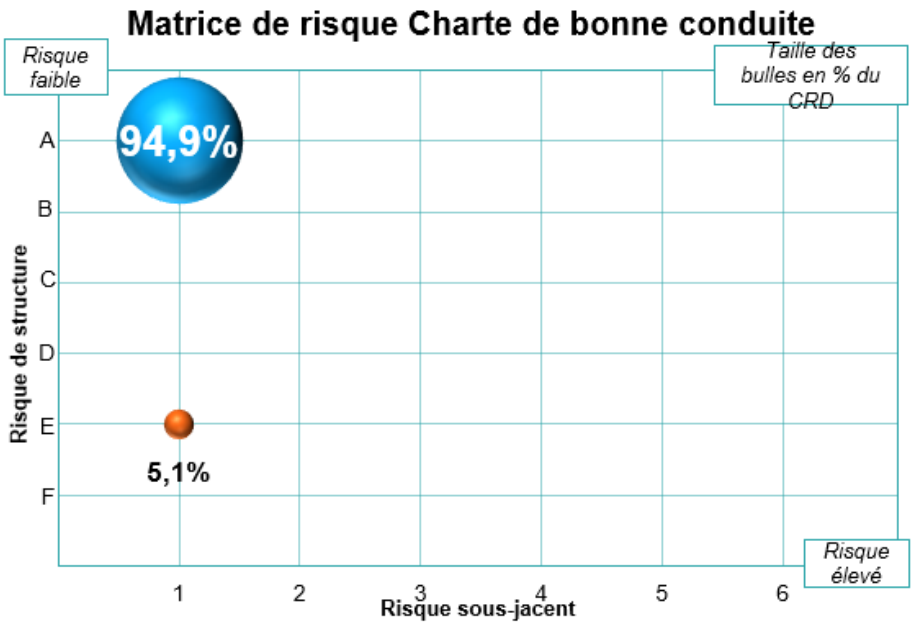

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

VII. La dette

Perspectives d'évolution du taux moyen de la dette

Date	31/12/2023	31/12/2024
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360)	1,36%	1,33%

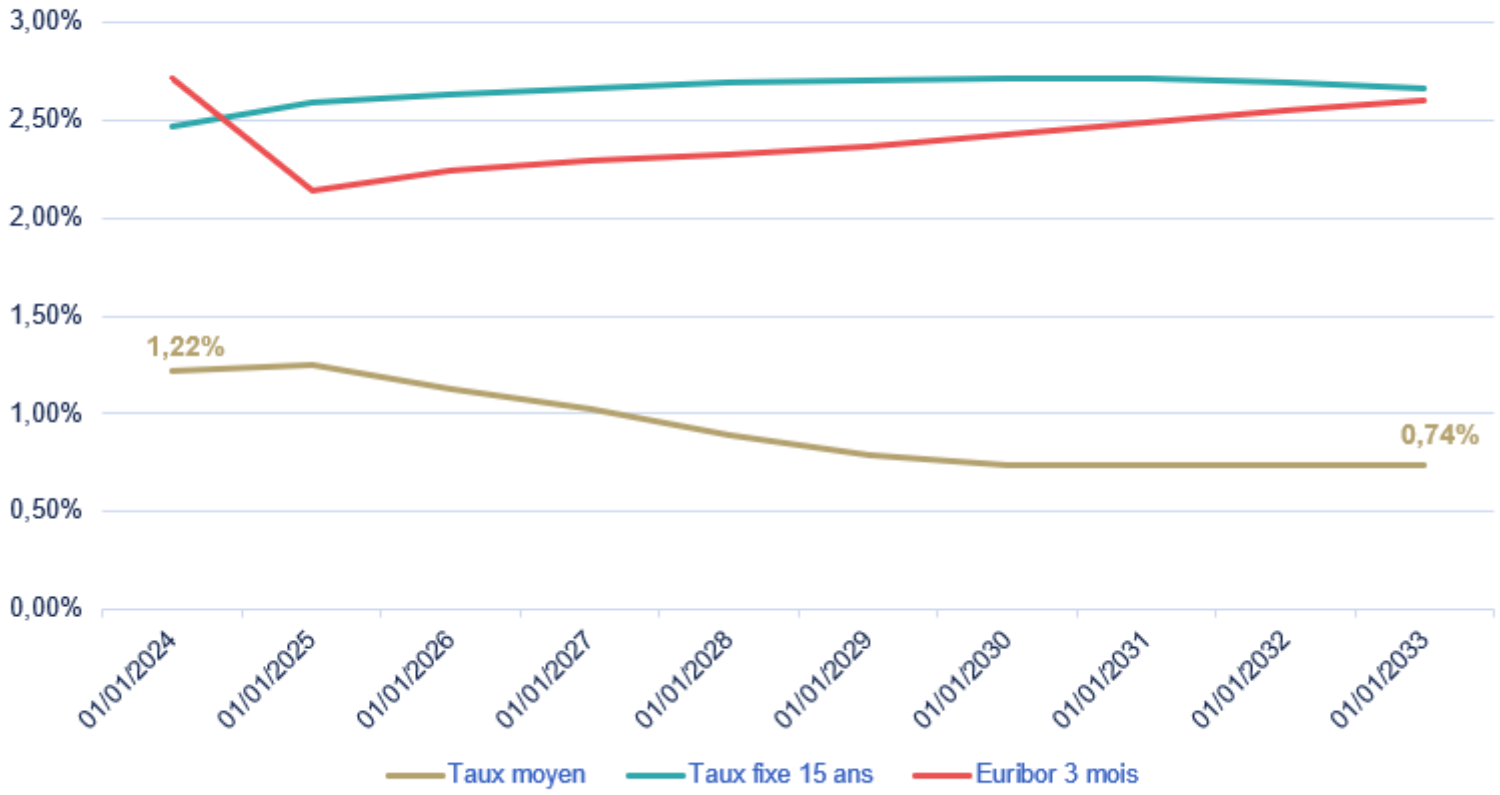

(Anticipations calculées dans les conditions de marché du 31/12/2024)

VII. La dette

Profil de remboursement

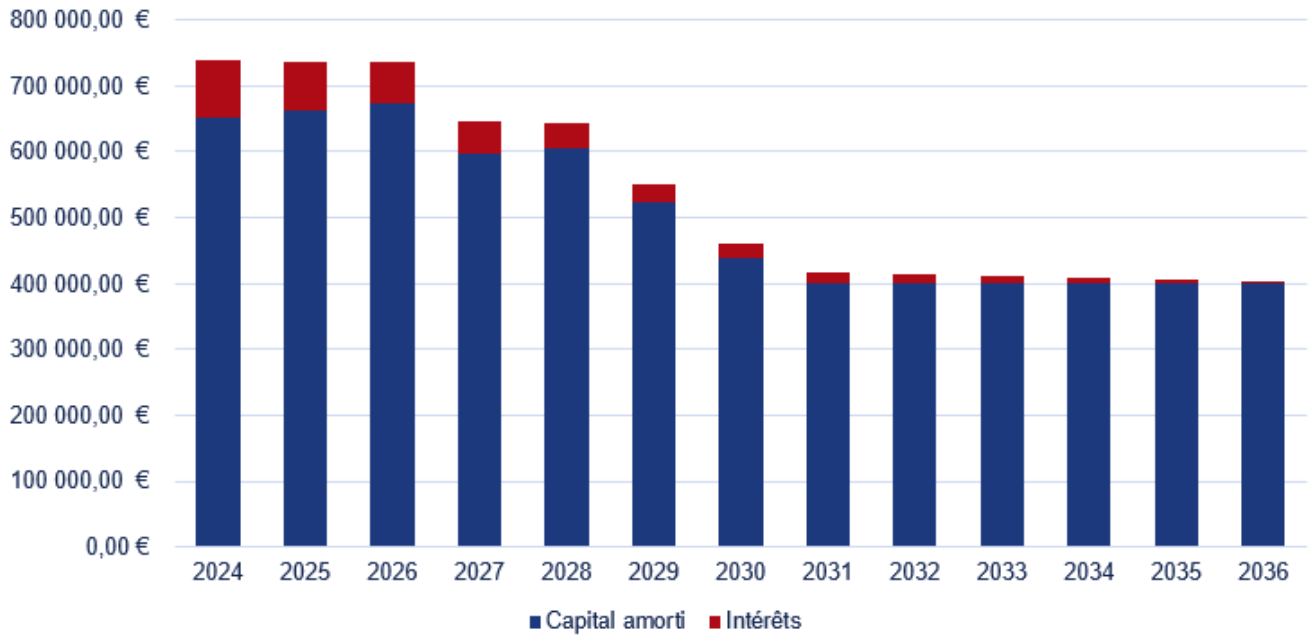

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2029, et la totalité de la dette sera éteinte en 2036.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

VII. La dette

Evolution de l’annuité : marge de manœuvre

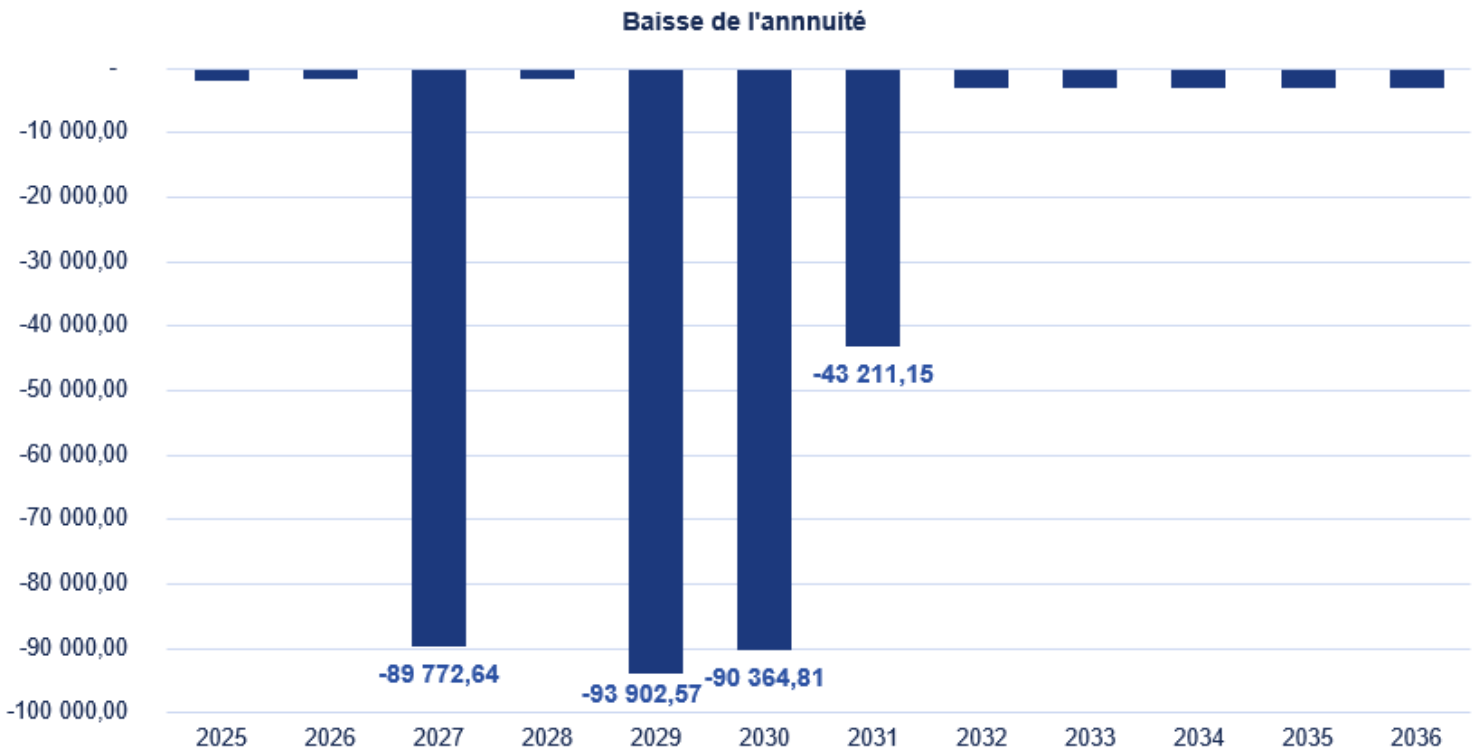

Hors nouveaux emprunts, les annuités baissent sensiblement en 2027, 2029, 2030 et dans une moindre mesure en 2031

VII. La dette

Evolution de l'encours de la dette globale

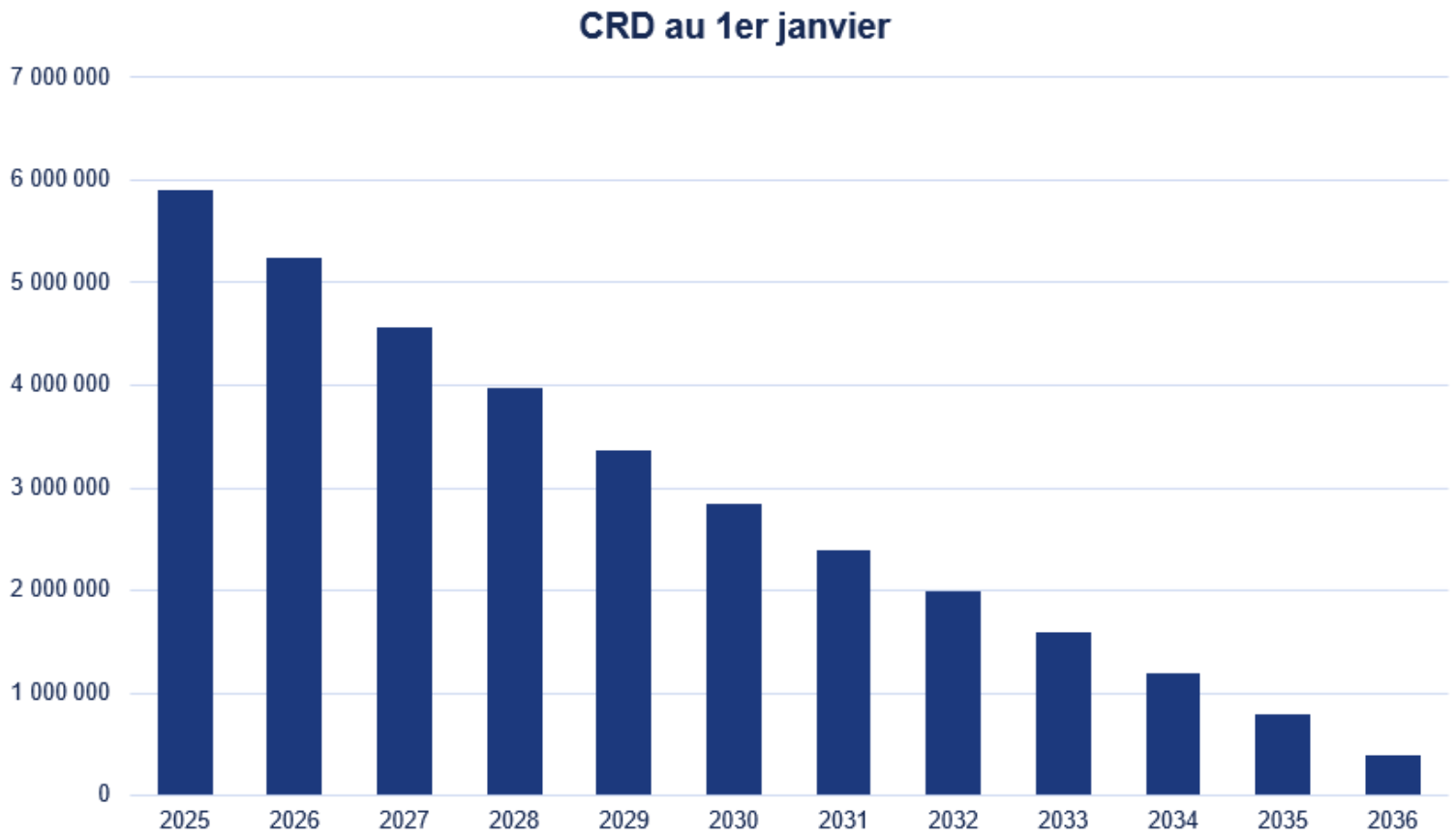

VII. La dette

Calendrier des échéances 2025

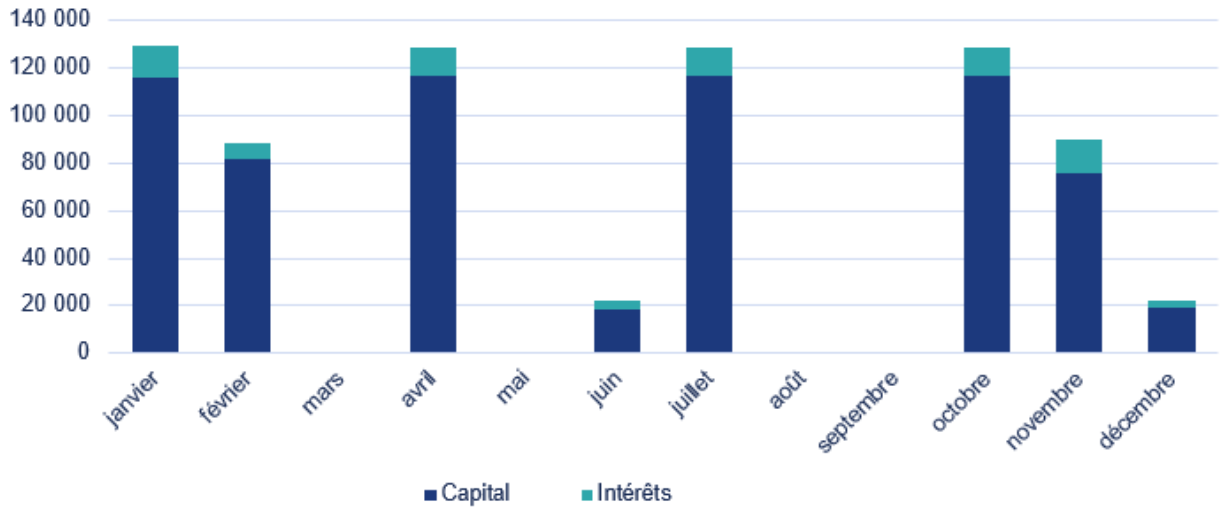

Total des intérêts	Intérêts connus	Intérêts estimés
75 767 €	**61 601 €** 81,3%	**14 166 €** 19,7%

Cette année, le total des échéances s'élèvera à 737 k€. Les amortissements seront de 642 k€, et les intérêts de 75 k€ (ce montant sera ajusté en cours d'année pour les fixings des emprunts dont le taux est encore estimé).

Nous observons des pics de charge de la dette en janvier (plus forte mensualité), avril, juillet et octobre. C'est un point délicat pour la gestion de la trésorerie. Il sera opportun, lors de vos futurs recours à l'emprunt, d'être vigilant à ne pas surcharger encore ces mensualités et d'étaler les futures charges financières de l'encours sur les mois les moins sollicités.

VII. La dette

Répartition par prêteurs au 03/12/2024

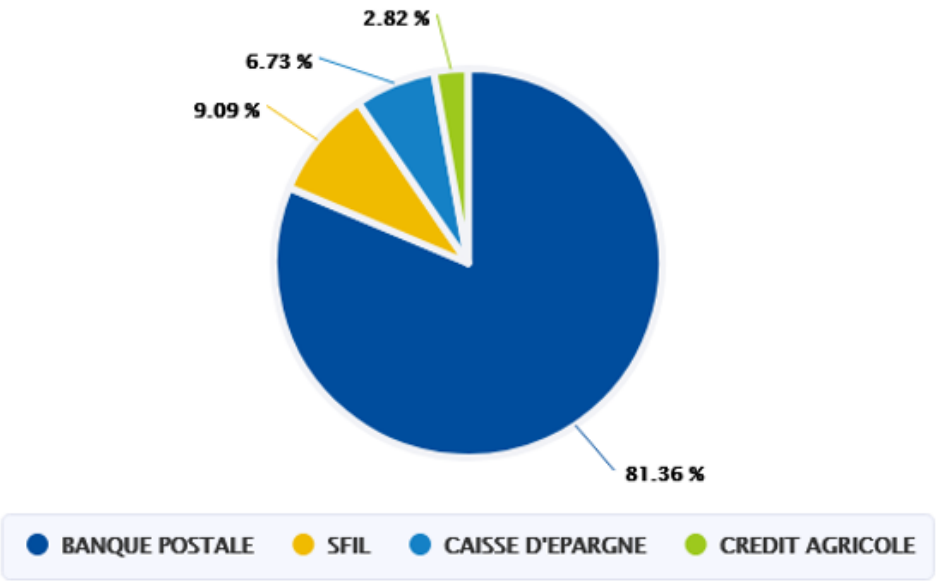

Le principel prêteur, la Banque Postale, représente à lui seul plus des trois-quarts du volume des financements. SFIL est le deuxième prêteur avec moins de 10% de l'encours de la dette. Et Caisse d'Épargne représente moins de 10% des emprunts.

VII. La dette

Taux d'épargne brut

Le **taux d'épargne brute** rapporte le niveau d'**épargne brute** aux recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

Taux d'épargne brute doit être > à 8% selon la Chambre Régionale des Comptes

Taux d'épargne brute = épargne brute divisée par les recettes réelles de fonctionnement

1 237 548 € d'épargne brute (CA prévisionnel)

(1 237 548 € (CA prévisionnel) / 12 275 658 € (RRF CA prévisionnel)) x 100 = 10%

VII. La dette

Ratio d'endettement / population

1) Encours de la dette /population

2024 : 784,25 € par habitant

5 881 129 € en cours de la dette au 31/12/2024

7 499 habitants (insee 2019)

2023 : 864,02 € par habitant

2) Annuité de la dette /population

2025 : 98,57 € par habitant

2024 : 108,86 € par habitant

VII. La dette

Ratios de désendettement / année

<u>Capacité de désendettement</u>:

Le véritable indicateur de la situation d'endettement d'une commune est la capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) dont le résultat s'établit en années et traduit le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en consacrant la totalité de l'épargne brute pour ce remboursement.

Cet indicateur est d'ailleurs celui que l'Etat souhaite utiliser pour contraindre le niveau d'endettement des collectivités locales.

Il fixe deux bornes, celui d'une zone d'alerte et celle d'une borne infranchissable. **Pour les communes, la zone d'alerte est de 11 ans et la zone infranchissable de 12 ans.**

VII. La dette

Ratios de désendettement / année

Capacité de désendettement:

Le ratio de 12 ans est rappelé dans la Loi de programmation des Finances Publiques 2018/2022 n° 2018-32 du 22 janvier2018.

	CA 2024
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES (encours de dette/épargne brute)	**3,5 ans**
Moyenne de la strate ville de 5 000 à 10 000 habitants	4 à 6 ans
seuil d'alerte	**11 ans**
Seuil critique	**12 ans**

Partie 3 :

BUDGET ANNEXE
RESEAU CHALEUR BOIS

Travaux 2025

Extensions projetées copropriété Les Charminelles (en attente de retour de l'AG de la copropriété)

Travaux 2024 / 2025

Dépenses

Branche	Montant *	Année
Piscine	168 k€	2024
Copropriété Les Béthanies	82 k€	2024
Copropriété Les Charminelles	110 k€	2025
TOTAL	**360 k€**	

Recettes

Dispositif	Montant *	Année
Certificats d'Economies d'Energie (CEE)	45 / 60 k€	2025
Droits de raccordement	200 k€	2024 / 2025
Fonds Chaleur ADEME	80 / 100 k€	2024 / 2025
TOTAL	**325 / 360 k€**	

* Estimatifs

Des travaux quasi à l'équilibre entre dépenses et recettes mais des recettes différées dans le temps

Montant prévisionnel section d'exploitation

En attente du Compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable de Voiron ; pour rappel le budget 2024 était de :

- 278 781,70 € en dépenses
- 760 412,70 € en recettes

Montant prévisionnel section d'investissement:

En attente du Compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable de Voiron ; pour rappel le budget 2024 était de :

- 551 473,62 € en dépenses
- 670 502,62 € en recettes

BUDGET PREVISIONNEL 2025 (suréquilibre)

SECTION EXPLOITATION

Recettes : 450 540 €

Dépenses : 281 500 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : 693 341,13 €

Dépenses : 488 510,13 €

Contenu section d'exploitation :

Dépenses liées à l'exploitation (maintenance informatique, assurance, frais bancaires….), honoraires, intérêts d'emprunts...

Recettes liées à la vente de la chaleur

Contenu section d'investissement :

Dépenses remboursement capital des emprunts, solde des travaux, études

Recettes liées aux subventions (solde ADEME, DSIL, CEE) et aux amortissements (recettes d'ordre)

La Dette

2 emprunts en cours :

* *la Banque Populaire* :

500 000 € et 700 000 € pour la création du réseau chaleur bois.

* *la Banque Postale* :

146 250 € pour l'extension du réseau chaleur bois vers Le Cèdre et écoles Gérard Philipe/Paul Eluard.

Une ligne de trésorerie de 500 000 € sera reconduite auprès du Crédit Mutuel pour permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement en attendant le versement des subventions.

Tous les bâtiments communaux sont raccordés ainsi que des bâtiments « privés » :

MFR, Mairie, médiathèque, La poste, Stade C. Besson, Espace Barfety, Gymnase Vergeron, Espace L Terray, Collège, écoles SV2 et SV3, Paul Eluard et Gérard Philipe, logements collège, Local Tennis, 2 particuliers qui étaient sur le tracé, bâtiment Le Cèdre, la Piscine, les Béthanies, salle Balondrade.

La superficie totale des bâtiments chauffés par le réseau chaleur bois énergie est, sur 2024 de 35 200 m2.

L'investissement total, pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur est de 2,75 millions d'euros : 1,34 millions d'euros de subventions ont été accordées par l'ADEME et la Région Aura.

Le reste à financer par la commune, via une régie, est de 1,41 millions d'euros qui seront payés, durant 20 ans, par les abonnés du réseau de chaleur.

L’assemblée est invitée à débattre